



RÉGIE DU
SDDEA

AVIS DE RESTRICTION **DES USAGES DE L'EAU DU ROBINET** RÉGIE DU SDDEA - COPE DE LA REGION DE VANLAY

Communes de Chaource, Metz-Robert, Les Loges-Margueron, Les Granges,
La Loge Pomblin et leurs hameaux

Le 13 décembre 2023

Les restrictions d'usages de l'eau restent en vigueur jusqu'à nouvel ordre sur les communes de Chaource, Metz-Robert, les Loges-Margueron, les Granges, la Loge Pomblin et leurs hameaux, relevant du Conseil de la Politique de l'eau (COPE) de la Région de Vanlay.

A la suite des épisodes successifs de précipitations des derniers jours, l'eau produite au niveau de deux des ouvrages du champ captant de Turgy a connu des phénomènes de turbidité. Ces phénomènes se sont produits de manière intermittente au gré de l'intensité des précipitations.

La turbidité* a entraîné une légère coloration de l'eau du robinet, qui a dépassé le seuil réglementaire en vigueur, sur la partie nord du réseau alimentant les communes citées précédemment. Ces communes ont été directement impactées, car les forages alimentaient cette partie du réseau au moment de la survenue du phénomène.

Par principe de précaution, une restriction des usages de l'eau a été décidée par l'Agence Régionale de Santé, en raison d'un risque bactériologique potentiel.

Par conséquent, l'eau du robinet ne peut être utilisée pour les usages alimentaires (l'eau de boisson, les préparations culinaires, le lavage de la vaisselle et le brossage des dents).

Cependant, en accord avec les services de l'ARS, l'eau du robinet peut être utilisée pour le lavage de la vaisselle à condition que :

- L'eau ne présente pas de caractère trouble au moment de son utilisation ;
- Un rinçage de la vaisselle soit réalisé avec de l'eau embouteillée ou ayant subi une ébullition* préalable.

Nous mettons tout en œuvre pour assurer un retour à la normale dans les meilleurs délais, mais nous ne sommes pas en mesure de vous donner aujourd'hui la date prévisionnelle de levée de la restriction des usages de l'eau. Des analyses sont en cours de réalisation pour évaluer le risque sanitaire potentiel auquel est soumise la population.

Une nouvelle distribution de bouteilles d'eau sera effectuée, en prévision du week-end du 16 décembre, d'ici la fin de semaine et le samedi 16 décembre aux horaires et lieux précisés ci-dessous :



RÉGIE DU
SDDEA

- **Chaource** : RÉGIE DU SDDEA, Agence de Chaource 4, chemin de la Lame 10210 Chaource, du jeudi 14 au vendredi 15 décembre : 7h-12h30 /13h-17h30. Samedi 16 décembre : 8 h -12h00.
- **Autres communes** : Se rapprocher des Mairies.

Les élus du COPE de la Région de Vanlay et la Régie du SDDEA restent mobilisés en permanence pour suivre l'évolution de la situation.

**Turbidité : la turbidité est la mesure de l'aspect plus ou moins trouble de l'eau ; c'est l'inverse de la limpidité. Elle est causée par la présence de matières en suspension (argile, limon, particules fines organiques ou inorganiques).*

**Ebullition : porter l'eau à une température de 100°C sur une période prolongée de 5 minutes.*